

Bureau du Conseil communal

Du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

Président

Alain Blanchoud

1^{er} vice-président

Jean-Michel Barbey

2^e vice-président

Amédée Genton

Secrétaire

Michel Häusermann

Secrétaire suppléant

Werner Kneubühler

Scrutatrices

Eulalia Durussel
Marie-Anne Palanca

Scruteurs suppléants

David Cananiello
Pascal Conti

Huissier

Jacques Taverney

Huissier suppléant

Enrique Fernandez.

Du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

Président

Jean-Michel Barbey

1^{er} vice-président

José Birbaum

2^e vice-président

Germain Schaffner

Secrétaire

Michel Häusermann

Secrétaire suppléant

Werner Kneubühler

Scruteurs

Elisabeth Masson
Pascal Conti

Scrutatrices suppléantes

Marie-Anne Palanca
Christiane Roy Blanchoud

Huissier

Jacques Taverney

Huissier suppléant

Enrique Fernandez.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Séances du Conseil communal

Le Conseil communal a siégé 10 fois, soit les

- 18 février
- 18 mars
- 23 avril
- 27 mai
- 11 juin
- 25 juin
- 24 septembre
- 15 octobre
- 18 novembre
- 3 décembre.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Préavis municipaux

La Municipalité a soumis au Conseil communal les préavis suivants:

Séance du 18 février 2010

N° 1 Acquisition et implantation de deux panneaux lumineux graphiques supplémentaires – Demande de crédit

Le Conseil communal décide:

- d'accepter l'acquisition de deux panneaux lumineux graphiques supplémentaires;
- d'accorder à la Municipalité le crédit de **Fr. 89'000.-** (huitante-neuf mille francs) nécessaire pour cette acquisition.
- Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 153 "Animation culturelle et récréative" et la nature n° 5060 "Achats d'équipements", plus précisément dans le compte n° 153.5060.304 "Acquisition de deux panneaux lumineux supplémentaires".

Cette dépense sera amortie en une seule fois dès la fin des travaux. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

N° 2 Réaménagement du débouché du chemin des Crêts sur la route de la Pierre via le chemin des Vignes – Demande de crédit

Le Conseil communal décide:

- d'accepter le réaménagement du débouché du chemin des Crêts sur la route de la Pierre via le chemin des Vignes, selon le préavis;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 530'000.-** (cinq cent trente mille francs) pour sa réalisation;
- Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 "Réseau routier" et la nature n° 5010 "Ouvrages de génie civil", plus précisément dans le compte n° 430.5010.101 "Ch. des Crêts/rte de la Pierre - réaménagement du carrefour".

Elle sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

N° 3 Réaménagement des terrains de sport du Croset – Demande de crédit

Le Conseil communal décide:

- d'accepter le réaménagement des terrains de sport du Croset selon le préavis;
- d'accorder à la Municipalité un crédit **Fr. 2'890'000.-** (deux millions huit cent nonante mille francs) pour sa réalisation.
- Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 170 "Sports" et la nature n° 5010 "Ouvrages de génie civil", plus précisément dans le compte n° 170.5010.134 "Croset - réaménagement des terrains de sport".

Elle sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Séance du 18 mars 2010

N° 4 Acquisition d'un silo pour le stockage du sel routier, achat d'une saleuse et d'une lame à neige – Demande de crédit

Le Conseil communal décide:

- d'autoriser la Municipalité à l'acquisition d'un silo pour le stockage du sel routier, d'une saleuse et d'une lame à neige;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 162'000.-** (cent soixante-deux mille francs) pour sa réalisation.
- Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 "Réseau routier" et la nature n° 5060 "Achats d'équipements", plus précisément dans le compte n° 430.5060.305 "Acquisition d'un silo à sel et achat d'une saleuse".

Cette dépense sera amortie en 10 ans, conformément à l'art. 17 lettre b du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

N° 5 Projet de réaménagement de la rue de Bassenges – Demande de crédit

Préavis retiré par la Municipalité.

N° 6 Réseau communal d'évacuation des eaux chemin de Champ-Colomb – Collecteur d'eaux usées et d'eaux claires – Crédit de construction

Le Conseil communal décide:

- d'approuver le projet de construction de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires dans le chemin de Champ-Colomb;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de **Fr. 640'000.-** (six cent quarante mille francs) pour sa réalisation.
- Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 460 "Réseau d'égouts et épuration" et la nature n° 5010 "Ouvrages de génie civil", plus précisément dans le compte n° 460.5010.140 "Ch. de Champ-Colomb – collecteurs EU-EC".

Elle sera amortie en une seule fois dès la fin des travaux. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds "Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration", compte n° 9280.01.

N° 7 Règlement sur les conditions d'occupation des logements communaux

Préavis retiré par la Municipalité.

Séance du 23 avril 2010

N° 8 Projet de réaménagement du chemin de Champ-Colomb – Demande d'un crédit d'étude

Le Conseil communal décide:

- d'approuver le crédit d'étude du projet de réaménagement du chemin de Champ-Colomb selon le préavis;

- d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de **Fr. 26'000.-** (vingt-six mille francs) pour sa réalisation.
- Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 "Réseau routier" et la nature n° 5010 "Ouvrages de génie civil", plus précisément dans le compte n° 430.5010.133 "Champ-Colomb (PPA Les Peupliers) – réaménagement – crédit d'étude".

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

N° 9 Entente intercommunale Crissier – Ecublens – St-Sulpice, chalet "Les Alouettes", Morgins – Assainissement énergétique – Demande de crédit

Préavis retiré par la Municipalité.

N° 10 Plan directeur localisé Vallaire-Venoge – Demande de crédit

Le Conseil communal décide:

- d'accepter l'étude d'un plan directeur localisé (PDL) traitant de la zone industrielle B de Vallaire;
- d'allouer à la Municipalité un crédit de **Fr. 87'500.-** (huitante-sept mille cinq cents francs) nécessaire pour sa réalisation.
- Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 420 "Urbanisme" et la nature n° 5890 "Autres dépenses d'investissements", plus précisément dans le compte n° 420.5890.083 "PDL Vallaire-Venoge".

Cette dépense sera amortie en une seule fois dès la fin de la réalisation du plan. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

N° 11 Plan de mobilité de l'administration communale – Demande d'un crédit d'étude

Le Conseil communal décide:

- d'accepter la réalisation d'une étude d'un plan de mobilité de l'administration communale;
- d'allouer à la Municipalité un crédit d'étude de **Fr. 27'000.-** (vingt-sept mille francs) nécessaire pour sa réalisation.
- Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 420 "Urbanisme" et la nature n° 5890 "Autres dépenses d'investissements", plus précisément dans le compte n° 420.5890.081 "Plan mobilité de l'administration - crédit d'étude".

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

Séance du 27 mai 2010

N° 12 Immeuble route du Bois 2-4 – Assainissement énergétique de l'enveloppe – Demande de crédit d'étude

Le Conseil communal décide:

- d'approuver le crédit d'étude "Assainissement de l'enveloppe de l'immeuble localisé route du Bois 2-4";
- d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de **Fr. 91'000.-** (nonante et un mille francs) pour sa réalisation.
- Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine financier à l'actif du bilan, au compte n° 9123.17 "Immeuble rte du Bois 2/4 – Assainissement énergétique de l'enveloppe – Crédit d'étude".

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 26 du règlement sur la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, ce montant sera amorti en une seule fois par un prélèvement dans le fonds de rénovation "Bâtiment Bois 2/4", compte n° 9281.24, doté d'un montant de Fr. 408'401.45.

N° 13 Parcelle communale N° 115 – Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie à la société coopérative d'utilité publique Primavesta

Le Conseil communal décide:

- d'approuver l'octroi d'un droit de superficie distinct et permanent et la constitution d'une charge foncière et de servitudes sur la parcelle communale n° 115 en faveur de Primavesta, société coopérative d'utilité publique, en vue de la construction d'un bâtiment comprenant des logements protégés, des locaux pour le centre médicosocial d'Ecublens avec une unité d'accueil temporaire (UAT), des locaux techniques et de services et un parking souterrain.

N° 14 Réaménagement du terrain de sport de la Coquerellaz – Demande de crédit

Le Conseil communal décide:

- d'accepter le réaménagement du terrain de sport de la Coquerellaz;
- d'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de **Fr. 204'000.-** (deux cent quatre mille francs) pour sa réalisation.
- Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 170 "Sports" et la nature 5010 "Ouvrages de génie civil", plus précisément dans le compte n° 170.5010.137 "Coquerellaz – Réaménagement du terrain de sport".

Cette dépense sera amortie en une seule fois dès la fin des travaux. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

Séance du 11 juin 2010

N° 15 Réseau communal d'évacuation des eaux – Chemin du Bugnon, mise en séparatif – Demande de crédit

Le Conseil communal décide:

- d'approuver le projet de mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux du chemin du Bugnon;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 245'000.-** (deux cent quarante-cinq mille francs) pour la réalisation de la mise en séparatif.
- Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 460 "Réseau d'égouts et épuration" et la nature n° 5010 "Ouvrages de génie civil", plus précisément dans le compte n° 460.5010.141 "Ch. du Bugnon – Mise en séparatif".

Elle sera amortie en une seule fois dès la fin des travaux. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds "Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration", compte n° 9280.01.

N° 16 Collège du Croset – Remplacement de la production de chaleur – Demande de crédit

Le Conseil communal décide:

- d'approuver le projet de remplacement de la production de chaleur du collège du Croset;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 281'000.-** (deux cent huitante et un mille francs) pour le remplacement de cette installation.
- Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 503 "Bâtiments scolaires" et la nature n° 5030 "Bâtiments et constructions", plus précisément dans le compte n° 503.5030.227 "Collège du Croset – Assainissement de la production de chaleur".

Cette dépense sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'art. 26 du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

N° 17 Demande de crédits complémentaires au budget communal de fonctionnement 2010

Le Conseil communal:

- décide d'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2010 représentant au total une augmentation des charges de Fr. 266'900.- (deux cent soixante-six mille neuf cents francs) et une augmentation des revenus de Fr. 1'103'700.- (un million cent-trois mille sept cents francs) conformément aux détails contenus dans les tableaux du préavis;
- décide que le financement des charges complémentaires est entièrement assuré par les revenus complémentaires;
- prend acte que le résultat prévisible de la commune pour l'exercice 2010 est dès lors arrêté comme suit:

Excédent de charges prévu au budget 2010	Fr. - 318'600.-
Charges complémentaires	Fr. - 266'900.-
Revenus complémentaires	Fr. 1'103'700.-
	<hr/>
Nouvel excédent de revenus prévu au budget 2010	Fr. 518'200.- =====

N° 18 Gestion de l'informatique communale – Nouvelle solution d'infogérance – Demande de crédit

Le Conseil communal décide:

- d'approuver le projet de changement de prestataire pour la gestion de l'informatique communale;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 187'000.-** (cent huitante-sept mille francs) pour sa réalisation.
- Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 190 "Informatique" et la nature n° 5890 "Autres dépenses d'investissements", plus précisément dans le compte n° 190.5890.084 "Gestion de l'informatique communale – nouvelle solution d'infogérance".

Elle sera amortie en une seule fois dès la fin de la migration vers le nouveau prestataire. L'amortissement sera compensé par un prélèvement sur le fonds de réserve pour investissements futurs (compte 9282.11).

N° 19 Remplacement d'un camion grue – Demande de crédit

Le Conseil communal décide:

- d'accepter le remplacement d'un camion grue, selon le préavis;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 245'500.-** (deux cent quarante-cinq mille cinq cents francs) pour son achat.
- Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 "Réseau routier" et la nature n° 5060 "Achat de véhicules", plus précisément dans le compte n° 430.5060.320 "Remplacement d'un camion équipé d'une grue".

Elle sera amortie en 10 ans dès l'année suivant son achat, conformément à l'article 17 du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Séance du 25 juin 2010

Comptes de la commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – exercice 2009

Comptes de la commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Bussy-près-Lausanne – exercice 2009

Comptes de la commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – exercice 2009

Comptes de l'entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS – exercice 2009

Comptes du service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne – exercice 2009

Rapports de la Municipalité et de la commission de gestion sur la gestion et les comptes communaux – exercice 2009

Le Conseil communal:

- décide d'accepter les comptes de l'exercice 2009 de la commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge;
- décide d'accepter les comptes de l'exercice 2009 de la commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Bussigny-près-Lausanne;
- décide d'accepter les comptes de l'exercice 2009 de la commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy;
- décide d'accepter les comptes de l'exercice 2009 de l'entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS;
- décide d'accepter les comptes de l'exercice 2009 du service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne;
- décide d'accepter la gestion de l'administration communale pour l'exercice 2009 et les comptes de la commune d'Ecublens/VD arrêtés au 31 décembre 2009.

Renouvellement du bureau du Conseil communal pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

Président

M. Jean-Michel Barbey est élu.

1^{er} vice-président

M. José Birbaum est élu.

2^e vice-président

M. Germain Schaffner.

Séance du 24 septembre 2010

N° 20 Construction du centre socioculturel du Croset – Demande d'un crédit de construction

Le Conseil communal décide:

- d'approuver la création du centre socioculturel du Croset;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de **Fr. 15'850'000.-** (quinze millions huit cent cinquante mille francs) pour sa réalisation.
- Cette dépense sera financée par la trésorerie courante. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 359 "Bâtiment socioculturel" et la nature n° 5030 "Bâtiments et constructions", plus précisément dans le compte n° 359.5030.223 "Centre socioculturel du Croset – crédit de construction".

Cette dépense sera amortie en 30 ans dès la fin des travaux, conformément à l'art. 26 du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Séance du 15 octobre 2010

N° 22 Arrêté communal d'imposition pour les années 2011-2012

Le Conseil communal décide:

- d'approuver l'arrêté d'imposition de la commune d'Ecublens pour les années 2011 et 2012 tel que présenté par la Municipalité, soit au taux principal de 60 % (en tenant compte des 6 points d'impôts de la bascule liée à la péréquation).

L'approbation du Conseil d'Etat demeure réservée.

Séance du 18 novembre 2010

N° 21 Entente intercommunale Crissier – Ecublens – St-Sulpice, chalet "Les Alouettes", Morgins – Assainissement énergétique – Demande de crédit

Le Conseil communal décide, avec un amendement:

- d'approuver le projet d'assainissement énergétique du chalet "Les Alouettes" à Morgins;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de **Fr. 648'000.-** (six cent quarante huit mille francs) pour sa réalisation, cette augmentation de Fr. 15'000.- sera utilisée pour augmenter l'épaisseur d'isolation sur le toit, cette épaisseur correspondrait aux normes de la classe B.
- Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine financier, dans le compte n° 9120.20 "Participation à l'Entente – Chalet Les Alouettes".

Cette dépense ajoutée à la valeur comptable actuelle restera bien inférieure à la valeur vénale de la participation à l'Entente intercommunale, elle ne sera pas amortie, conformément à l'art. 26 du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

N° 23 Route cantonale RC1a – Requalification du tronçon avenue Forel-carrefour Pré-Fleuri – Installation d'un éclairage public – Demande de crédit

Le Conseil communal décide:

- d'accepter le projet d'éclairage public sur la RC1a – Requalification du tronçon avenue Forel – carrefour Pré-Fleuri;
- d'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de **Fr. 67'500.-** (soixante-sept mille cinq cents francs) pour sa réalisation.
- Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 431 "Eclairage public" et la nature 5010 "Ouvrages de génie civil", plus précisément dans le compte n° 431.5010.115 " RC1a – éclairage public – requalification du tronçon av. Forel-carrefour Pré-Fleuri".

Cette dépense sera amortie en une seule fois dès la fin des travaux. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

N° 24 Immeuble route du Bois 2-4 – Assainissement énergétique de l'enveloppe – Demande de crédit

Le Conseil communal décide:

- d'approuver le projet d'assainissement énergétique de l'enveloppe de l'immeuble locatif sis route du Bois 2-4;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 1'160'000.-** (un million cent soixante mille francs) pour sa réalisation.
- Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine financier à l'actif du bilan, au compte n° 9123.17 "Immeuble route du Bois 2-4 – Assainissement énergétique de l'enveloppe".

Cette dépense sera amortie par un prélèvement de Fr. 408'401.45 dans le fonds de rénovation (cpté 9281.24). Le solde de l'investissement sera amorti en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'art. 26 du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Séance du 3 décembre 2010

N° 25 Parcelle communale 15, chemin de la Forêt – Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie à la société coopérative immobilière La Maison Ouvrière

Le Conseil communal décide:

- d'approuver l'octroi d'un droit de superficie distinct et permanent et la constitution d'une charge foncière et de servitudes sur la parcelle communale n° 15 en faveur de La Maison Ouvrière "E" SA, société coopérative d'utilité publique, en vue de la construction de bâtiments comprenant des logements subventionnés et des locaux collectifs, mis à disposition de la commune à titre gratuit.

Budget de la commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – exercice 2011

Budget de la commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Bussigny-près-Lausanne – exercice 2011

Budget de la commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – exercice 2011

Budget de l'entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS – exercice 2011

Budget du service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne – exercice 2011

Budget communal – exercice 2011

Le Conseil communal:

- décide d'accepter le budget de l'exercice 2011 de la commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge;
- décide d'accepter le budget de l'exercice 2011 de la commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Bussigny-près-Lausanne;
- décide d'accepter le budget de l'exercice 2011 de la commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy;
- décide d'accepter le budget de l'exercice 2011 de l'entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS;

- décide d'accepter le budget de l'exercice 2011 du service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne;
- décide d'accepter le budget communal 2011 tel que présenté par la Municipalité, avec un amendement dont la teneur est la suivante :

Le montant perçu annuellement par le biais du compte 221.449 "Redistribution du produit de la taxe sur le CO2" est affecté au "Fonds pour le développement durable", voir poste 401 du budget.

◆ ◆ ◆ ◆

Réponse de la Municipalité au vœu de la commission de gestion 2010 pour l'exercice 2009

La commission souhaite que la Municipalité évalue les futurs besoins en places de réfectoire et dans quelle mesure elle pourra y satisfaire.

Réponse: en ce qui concerne l'évaluation des besoins en parascolaire pour l'accueil des enfants, il faut savoir que nous avons actuellement 848 enfants de 4 à 12 ans dans nos classes. Si l'on considère que le 50 % de ces enfants peuvent fréquenter un tel accueil, il s'agirait donc d'environ 424 enfants concernés par l'accueil parascolaire avant, pendant et après l'école.

A ce jour nous avons environ 110 places disponibles réparties dans nos 3 réfectoires. Le réfectoire du CSC est prévu pour 50 places supplémentaires, cela augmentera à 160 au total les places disponibles.

♦ ♦ ♦ ♦

Votations cantonales/fédérales

Résultats pour la commune d'Ecublens



7 mars 2010 – Votations fédérales

Arrêté fédéral du 25 septembre 2009 relatif à un article constitutionnel concernant la recherche sur l'être humain

Electeurs inscrits	5'037
Votants	2'453
Participation	48.70 %
Oui	2'068
Non	293

Initiative populaire du 26 juillet 2007 "Contre les mauvais traitements envers les animaux et pour une meilleure protection juridique de ces derniers (initiative pour l'institution d'un avocat de la protection des animaux)"

Electeurs inscrits	5'037
Votants	2'453
Participation	48.70 %
Oui	598
Non	1'810

Modification du 19 décembre 2008 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (taux de conversion minimal)

Electeurs inscrits	5'037
Votants	2'453
Participation	48.70 %
Oui	379
Non	2'034

26 septembre 2010 – Votation fédérale

Modification du 19 mars 2010 de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (loi sur l'assurance-chômage, LACI).

Electeurs inscrits	5'130
Votants	1'968
Participation	38.36 %
Oui	732
Non	1'192

Votations cantonales

Modification de l'article 151 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (prolongation du mandat des autorités communales dans certains cas de fusions de communes)

Electeurs inscrits	5'130
Votants	1'968
Participation	38.36 %
Oui	1'607
Non	237

Loi du 16 décembre 2009 sur la juridiction en matière de bail

Electeurs inscrits	5'130
Votants	1'968
Participation	38.36 %
Oui	701
Non	1'185

28 novembre 2010 – Votations fédérales

Initiative populaire du 15 février 2008 "Pour le renvoi des étrangers criminels (initiative sur le renvoi)", ainsi que contre-projet direct (arrêté fédéral du 10 juin 2010 concernant l'expulsion et le renvoi des criminels étrangers dans le respect de la Constitution)

Initiative

Electeurs inscrits	5'119
Votants	2'550
Participation	49.81 %
Oui	1'203
Non	1'297

Contre-projet

Oui	1'012
Non	1'453

Question subsidiaire

Initiative	1'057
Contre-projet	1'365

Initiative populaire du 6 mai 2008 "Pour des impôts équitables. Stop aux abus de la concurrence fiscale (Initiative pour des impôts équitables)"

Electeurs inscrits	5'119
Votants	2'550
Participation	49.81 %
Oui	1'282
Non	1'174

◆ ◆ ◆ ◆ ◆